

**COMITÉ DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DE ST-FERDINAND (CDPE)**  
**375, rue Principale à Saint-Ferdinand (Québec) G0N 1N0**

**RÉUNION DU 11 JUIN 2015**

**Présences :**

Jean-Paul Marcoux, président (poste n° 5)  
Ginette Labrie Mercier, vice-présidente (poste n° 6)  
Mario Gosselin, secrétaire-trésorier (poste n° 4)  
Richard Jourdain, administrateur (poste n° 2) à compter de 19 h 20  
Roger Paquet, administrateur (poste n° 3)  
Mario Faucher, administrateur (poste n° 7)  
formant quorum sous la présidence de Jean-Paul Marcoux.

Rosaire Croteau, maire de la municipalité de Saint-Ferdinand, Renée Vigneault, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand, Michelle Lemay et Denise Grenier, secrétaires en appui au CDPE, assistent à la réunion sans droit de vote.

**Absence motivée :**

Poste n° 1 vacant  
Claude Blier, membre nommé d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand.

**1. Ouverture de la réunion - Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La réunion est ouverte à 19 h par le président, Jean-Paul Marcoux.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Accueil de la nouvelle secrétaire en appui au CDPE
3. Lecture, adoption et suivi des procès-verbaux de la session du 22 avril et de la session spéciale du 20 mai 2015
4. Présentation de Michel Émond sur les coopératives de santé
5. Recrutement
6. Correspondance
7. Paiement de factures
8. Programme *AccèsLogis Québec*
9. Terrain excédentaire de l'ancien Hôpital St-Julien
10. Motel industriel
11. Fonds de contribution individuelle – Éoliennes de l'Érable
12. Demande d'aide financière (Microbrasserie O'Chenaye)
13. Retour sur l'assemblée générale annuelle
14. Révision des politiques (volets 1, 2, 3 et 4)
15. Panneaux promotionnels de la zone industrielle
16. Dates des prochaines rencontres
17. Varia
18. Fermeture de la session.

2015-40 Sur proposition de Mario Faucher  
Appuyé de Ginette Labrie Mercier  
Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

**2. Accueil de la nouvelle secrétaire administrative en appui au CDPE**

Les membres du comité de sélection, Jean-Paul Marcoux, Ginette Labrie Mercier et Mario Gosselin, font rapport des candidatures reçues et des candidates rencontrées pour l'offre d'emploi de secrétaire administrative en appui au Comité de promotion économique de St-Ferdinand (CDPE).

2015-41 Sur proposition de Roger Paquet  
Appuyé de Mario Gosselin

Que le CDPE retienne la candidature de Denise Grenier à titre de secrétaire administrative en appui au Comité de promotion économique de St-Ferdinand (CDPE), en remplacement de Michelle Lemay. Les honoraires de secrétariat sont de 500 \$ pour préparer les documents des réunions du conseil d'administration, prendre les notes, faire les procès-verbaux, assurer le suivi des dossiers et voir au bon fonctionnement du comité.

**Adopté à l'unanimité**

Arrivée de Richard Jourdain à 19 h 20

2015-42 Sur proposition de Mario Faucher  
Appuyé de Ginette Labrie Mercier  
Que le Comité de promotion économique de St-Ferdinand (CDPE) nomme la secrétaire administrative en appui au CDPE, Denise Grenier, à titre d'administratrice principale du volet *AccèsD Affaires* pour le folio 110 181 en remplacement de Michelle Lemay, à la condition qu'elle ne puisse effectuer de virements ni payer de factures dans le cadre de ce volet. Cette résolution entrera en vigueur le 15 juillet 2015 et aura préséance sur toute autre résolution antérieure se rapportant audit sujet.

**Adopté à l'unanimité**

Arrivée de Denise Grenier à 19 h 30

Au nom des membres du conseil d'administration, Jean-Paul Marcoux souhaite la bienvenue à la nouvelle secrétaire administrative en appui au CDPE, Denise Grenier.

2015-43 Sur proposition de Ginette Labrie Mercier  
Appuyée de Richard Jourdain  
Que le Comité de promotion économique de St-Ferdinand (CDPE) nomme la secrétaire administrative en appui au Comité de promotion économique de St-Ferdinand (CDPE), Denise Grenier, à titre de représentante autorisée du COMITÉ DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DE ST-FERDINAND pour agir en son nom auprès des services offerts par les ministères et organismes participant à clicSÉQUR et qu'elle soit nommée responsable des services électroniques du COMITÉ DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DE ST-FERDINAND (CDPE), en remplacement de Michelle Lemay. Cette résolution entrera en vigueur le 15 juillet 2015 et aura préséance sur toute autre résolution antérieure se rapportant audit sujet.

**Adopté à l'unanimité**

### **3. Lecture, adoption et suivi des procès-verbaux de la session du 22 avril et de la session spéciale du 20 mai 2015**

*Session du 22 avril 2015*

2015-44 Sur proposition de Mario Faucher  
Appuyé de Roger Paquet  
Que l'on adopte le procès-verbal de la session du 22 avril 2015.

**Adopté à l'unanimité**

Nous convenons que les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration du CDPE soient envoyés par courrier électronique aux membres du conseil d'administration afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la tenue de la réunion où ils doivent être adoptés et que le suivi des procès-verbaux continue de se faire immédiatement après leur adoption.

Suivi du point 8. Subvention au Manoir du lac William – publicité, volet 3

Le 6 mai, le directeur général du Manoir du lac William, Franco Lessard, a appelé Michelle Lemay pour lui demander des explications sur la subvention qui lui a été versée le 22 avril 2015. Après lui avoir fourni les renseignements demandés, Michelle lui a suggéré de communiquer avec le président du CDPE, Jean-Paul Marcoux.

## Suivi du point 11. Demande d'aide financière (Projet d'unités d'habitation en copropriété divise)

Le 11 juin, le promoteur de ce projet d'unités d'habitation a appelé Michelle Lemay pour discuter des critères d'admissibilité à la politique *Mesures incitatives pour le secteur résidentiel, volet 4*. Michelle lui a dit qu'elle ferait part de ses suggestions et commentaires au conseil d'administration et elle lui a suggéré de communiquer avec le président du CDPE, Jean-Paul Marcoux.

*Session spéciale du 20 mai 2015*

2015-45 Sur proposition de Richard Jourdain  
Appuyé de Ginette Labrie Mercier  
Que l'on adopte le procès-verbal de la session spéciale du 20 mai 2015.

**Adopté à l'unanimité**

Nous convenons de procéder à la discussion du point 4 lorsque notre invité sera arrivé.

### **5. Recrutement**

Nous convenons d'entreprendre des démarches pour combler le poste vacant au sein du conseil d'administration.

### **6. Correspondance**

Nous avons reçu l'Avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada le 28 avril et celui de Revenu Québec le 5 mai confirmant que le CDPE n'a aucun impôt ou contribution à payer pour l'année 2014.

Le reste de la correspondance reçue sera traité lors de points spécifiques de l'ordre du jour s'y rattachant.

### **7. Paiement de factures**

2015-46 Sur proposition de Mario Gosselin  
Appuyé de Mario Faucher  
Que le CDPE approuve le paiement des factures suivantes payables immédiatement :

- la facture n° 45 de Repas MamiLu pour le buffet lors de l'atelier de travail du 3 juin, au montant de 45 \$;
- la facture n° 2015-6 de Michelle Lemay pour ses honoraires de secrétariat pour la préparation et le suivi de la réunion du 11 juin du conseil d'administration du CDPE ainsi que pour la comptabilité, les tâches administratives et les recherches nécessaires au bon fonctionnement du CDPE, au montant de 500 \$;
- le remboursement des dépenses de Michelle Lemay pour des fournitures et frais de bureau, au montant de 210,50 \$.

**Adopté à l'unanimité**

Je, Mario Gosselin, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont disponibles pour le paiement de ces factures totalisant la somme de 755,50 \$.

\_\_\_\_\_  
Signature

Michelle Lemay nous informe du solde apparaissant au Relevé de compte du 30 avril et elle précise que quatre chèques étaient toujours en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE et un autre dans le dossier Éoliennes de l'Érable.

Elle nous informe du solde apparaissant au Relevé de compte du 31 mai et elle précise qu'un chèque était toujours en circulation dans le cadre des activités régulières du CDPE et un autre dans le dossier Éoliennes de l'Érable.

2015-47 Sur proposition de Mario Faucher  
Appuyé de Roger Paquet  
Compte tenu qu'il n'y a pas de réunion régulière du CDPE pendant la période estivale et que le CDPE doit respecter ses obligations financières, que le CDPE autorise à l'avance le paiement des éventuelles factures, et ce, jusqu'à la prochaine réunion du conseil d'administration prévue le mercredi 16 septembre 2015.  
**Adopté à l'unanimité**

Arrivée de Michel Émond à 20 h 30

#### **4. Présentation de Michel Émond sur les coopératives de santé**

Sur invitation de Mario Gosselin, nous accueillons Michel Émond qui nous fait une présentation sur les différentes étapes à franchir pour démarrer une coopérative de santé.

#### **8. Programme AccèsLogis Québec**

Jean-Paul Marcoux fait un bref rapport du déroulement de l'assemblée générale annuelle du GRT Beauce – Appalaches tenue à Thetford Mines le 26 mai. Rosaire Croteau était présent à cette rencontre.

#### **9. Terrain excédentaire de l'ancien Hôpital St-Julien**

Jean-Paul Marcoux demandera au GRT Beauce – Appalaches de vérifier auprès de la Municipalité de Saint-Ferdinand si le zonage du terrain excédentaire permet la construction du bâtiment prévu pour la réalisation du Projet Hébergement Saint-Ferdinand. Si le zonage n'est pas conforme pour ce type de bâtiment, le GRT devra faire une demande de modification de zonage à la municipalité.

#### **10. Motel industriel**

##### *Caisse Desjardins du Carrefour des lacs*

Le 13 mai, la Caisse Desjardins du Carrefour des lacs a prélevé la somme de 350 \$ dans notre compte pour les frais de renouvellement et de suivi annuel de notre prêt hypothécaire et le 20 mai elle nous a versé une ristourne de 130,97 \$ pour l'année financière 2014.

##### *TPS et TVQ*

Le 21 mai, l'Agence du revenu du Canada nous a émis un Avis de cotisation pour la déclaration de la TPS et de la TVQ des mois de janvier, février et mars 2015. Elle nous réclame la somme de 67 ¢ à titre d'intérêts car notre chèque du 22 avril n'a été encaissé que le 13 mai 2015.

2015-48 Sur proposition de Richard Jourdain  
Appuyé de Mario Faucher  
Que le CDPE autorise le versement au ministre du Revenu du Québec en date du 30 juin 2015 de la TPS et de la TVQ perçues sur les loyers du motel industriel des mois d'avril, mai et juin 2015 (789,51 \$), plus les intérêts sur arriéré (67 ¢), moins le remboursement à 50 % de la TPS et de la TVQ payées au cours de cette même période pour les activités régulières du CDPE en tant qu'organisme de services publics (123,14 \$), pour un montant de 667,04 \$.  
**Adopté à l'unanimité**

Je, Mario Gosselin, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont disponibles pour ce paiement de 667,04 \$.

\_\_\_\_\_  
Signature

##### *Faucher Sport Marine*

La facture pour le paiement du loyer du mois de juillet qui s'élèvera à 2142,37 \$, pour la 4<sup>e</sup> année du bail commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2015, a été envoyée à Sébastien Faucher avec des notes explicatives.

## 11. Fonds de contribution individuelle – Éoliennes de l'Érable

Le 2 juin 2015, la Municipalité de Saint-Ferdinand nous a remis un chèque de 33 043,41 \$ provenant du Fonds de contribution individuelle pour les éoliennes mandatant le CDPE, à titre d'organisme à but non lucratif, pour procéder au versement d'indemnités aux propriétaires qui habitent à proximité des éoliennes.

## 12. Demande d'aide financière (microbrasserie O'Chenaye)

### Résolution n° 2015-49

**Considérant** la solidité et le sérieux du projet présenté par le groupe de promoteurs du *Broue-pub O'Chenaye coop*;

**Considérant** l'importante participation financière de plusieurs institutions financières au sein du projet;

**Considérant** la forme juridique particulière que représente le modèle de la coopérative de travail;

**Considérant** que ce modèle incarne une garantie d'ancrage dans le milieu de par le concept de l'impartageabilité de la réserve propre aux coopératives de travail;

**Considérant** l'importance du soutien de la communauté locale dans le cadre du financement de coopératives de travail;

**Considérant** que le Comité de promotion économique de St-Ferdinand (CDPE) a pour mission de soutenir le développement, tant commercial, industriel que résidentiel, dans la municipalité;

**En conséquence**, sur proposition de Mario Faucher, appuyé de Mario Gosselin, il est résolu à l'unanimité des membres du Comité de promotion économique de St-Ferdinand d'accorder un prêt de 10 000 \$ au *Broue-pub O'Chenaye coop*. Ce prêt aura un terme de 7 ans, et ce, sans intérêt.

Remboursement du prêt	Versement	Solde
15 novembre 2016	1 428,58 \$	8 571,42 \$
15 novembre 2017	1 428,57 \$	7 142,85 \$
15 novembre 2018	1 428,57 \$	5 714,28 \$
15 novembre 2019	1 428,57 \$	4 285,71 \$
15 novembre 2020	1 428,57 \$	2 857,14 \$
15 novembre 2021	1 428,57 \$	1 428,57 \$
15 novembre 2022	1 428,57 \$	0

Cependant, **pour que le prêt soit versé** par le Comité de promotion économique de St-Ferdinand (CDPE), les conditions suivantes se devront d'être rencontrées :

- L'obtention d'une copie de l'acte notarié de l'achat de la propriété sise au 365, rue Principale à St-Ferdinand;
- Le *Broue-pub O'Chenaye coop* devra réaliser conjointement avec la Municipalité de Saint-Ferdinand une évaluation agréée de la valeur de la parcelle de terrain sur le lot 516-2-P du rang 7 canton Halifax d'une largeur de 3 m par une longueur de 45 m environ en partant de la rue Principale ainsi qu'une évaluation agréée de la propriété visée, soit le resto-bar Lakeside et Fils Inc situé au 365 rue Principale, une fois cette opération de vente potentiellement réalisée;
- Le *Broue-pub O'Chenaye coop* s'engage à vendre à la municipalité la parcelle de terrain visée pour le projet de la municipalité à juste prix après l'évaluation de la parcelle et de son impact sur la valeur du reliquat du terrain, s'il y a lieu, et en considérant que la parcelle restera un droit de passage. Cette vente est également conditionnelle à l'octroi par la municipalité d'un droit de passage au *Broue-pub O'Chenaye coop* sur la parcelle qui sera achetée tant et aussi longtemps que l'usage restera le même ainsi que d'une entente

mutuelle d'utilisation du stationnement de la part de la municipalité et du *Broue-pub O'Chenaye coop* toujours tant et aussi longtemps que l'usage restera le même. La municipalité s'engage à payer les frais de l'arpenteur-géomètre ainsi que les frais notariés pour la transaction de vente.

- Le *Broue-pub O'Chenaye coop* s'engage à respecter le terme et les conditions de prêt du Comité de promotion économique de St-Ferdinand. **Adopté**

### **13. Retour sur l'assemblée générale annuelle**

Le 1<sup>er</sup> juin, Michelle Lemay a demandé au Registraire des entreprises de radier François Gagnon, à titre d'administrateur du CDPE.

Suite aux amendements adoptés à la dernière assemblée générale, la nouvelle version des Règlements généraux est remise aux administrateurs ainsi que la version corrigée des Prévisions budgétaires 2015 (activités régulières du CDPE).

### **14. Révision des politiques (volets 1, 2, 3 et 4)**

Jean-Paul Marcoux présente les principaux éléments des futurs amendements aux politiques du CDPE qui ont fait l'objet de discussions lors des ateliers de travail des 13 mai et 3 juin et qui seront présentés au conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand.

### **15. Panneaux promotionnels de la zone industrielle**

Nous convenons de reporter ce point à une prochaine réunion du conseil d'administration.

### **16. Date des prochaines rencontres**

Les prochaines réunions du CDPE se tiendront aux dates suivantes à 19 h, dans la salle du conseil municipal située au 821, rue Principale à Saint-Ferdinand :

- 16 septembre 2015
- 21 octobre 2015
- 18 novembre 2015
- 16 décembre 2015 (soirée reconnaissance du conseil d'administration).

### **17. Varia**

Aucun point n'a été soulevé.

### **18. Fermeture de la session**

2015-50 Sur proposition de Roger Paquet  
Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, que la présente session soit levée à 22 h 30.

---

JEAN-PAUL MARCOUX  
président

---

MARIO GOSSELIN  
secrétaire-trésorier